



**Comité Social Économique Central
(CSEC)**

PROCES-VERBAL

----- séance -----

du

jeudi 1^{er} octobre

-----2020-----

La séance est ouverte à 8 h 30, sous la présidence de **M. Jean AGULHON**, directeur du département GIS.

Sont présents (es) :

MM.	Frédéric SARRASSAT	Secrétaire	liste UNSA CSE 12/MTS
	Claude NIVAULT	1 ^{er} Secrétaire adjoint	liste CGT CSE 13/RER
	Laurent DOMINÉ ¹	2 ^e secrétaire adjoint	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	Frédéric NIVERT	Trésorier	liste CGT CSE 15/SIT
	Patrick PIGEARD	Trésorier adjoint	liste UNSA CSE 13/RER
Mme	Cécile AZEVEDO	Membre titulaire	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
MM.	Noureddine ABOUTAÏB	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Tarik ALLALOUCHE	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jérôme CRUCHET	-	liste UNSA CSE 11/MRF
	André BAZIN	-	liste CGT CSE 7/GDI
	Philippe BOYER	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Fabien LONGET	Membre titulaire	liste CGT CSE 4/BUS-MRB
	Ludovic ORIEUX	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB
	Michel VENON	-	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Sébastien HUBERT	-	liste CFE-CGC CSE 6/DSC
	José JONATA	-	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
	Stéphane SARDANO	-	liste UNSA CSE 1/BUS-MRB
Mmes	Caroline DROUAIRE	Membre suppléant	liste UNSA CSE 4/BUS-MRF
	Florence ESCHMANN ²	-	liste UNSA CSE 12/MTS
	Nathalie MEUNIER ³	-	liste CGT CSE 5/BUS-MRB
	Stéphanie GRELAUD	-	liste CFE-CGC CSE 12/MTS
	Françoise PHIRMIS	-	liste CFE-CGC CSE 14/SEM-CML
MM.	Eliès BEN ROUAG	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Mourad CHIKH	-	liste UNSA CSE 3/BUS-MRB
	Jean-Luc LALLEMANT	-	liste UNSA CSE 6/DSC
	Gilles PATRAVE	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	Thibaut DASQUET	-	liste CGT CSE 11/MRF
	Alain DUIGOU ⁴	-	liste CGT CSE 2/BUS-MRB
	Thomas LE CLEACH	-	liste CGT CSE 12/MTS
MM.	Éric TURBAN	-	liste CGT CSE 7/GDI
	Cyril LARDIÈRE ⁵	-	liste CFE-CGC CSE 9/M2E

Sont absents(es)/excusés (es) :

MM.	Laurent DJEBALI	Membre titulaire	liste UNSA CSE 12/MTS
	Loïc FAUCHEUX	-	liste UNSA CSE 2/BUS-MRB
	Jacques GRATUZE	-	liste CFE-CGC CSE 8/ING-MO
	Patrick RISPAL	-	liste CGT CSE 10/BUS-MRB
	Thierry SAUTEL	-	liste CGT CSE 9/M2E
Mmes	Sonia ÉBONGUÉ SIPAMIO	Membre suppléant	liste UNSA CSE 14/SEM-CML
MM.	David TÉTART	-	liste UNSA CSE 5/BUS-MRB
	Benoît CHEVILLARD	-	liste CGT CSE 14/SEM-CML
	Abdelhakim KHELLAF	-	liste CGT CSE 8/ING-MOP

Assistent à la séance :

Mme	Laure FONTAINE	Représentante du syndicat CFE-CGC
MM.	Yves HONORE	Représentant de l'UNSA

¹ Remplace Jacques GRATUZE, en tant qu' élu titulaire pour le vote

² Remplace Laurent DJEBALI, en tant qu' élu titulaire pour le vote

³ Remplace Patrick RISPAL, en tant qu' élu titulaire pour le vote

⁴ Remplace Loïc FAUCHEUX, en tant qu' élu titulaire pour le vote

⁵ Remplace Thierry SAUTEL, en tant qu' élu titulaire pour le vote

ORDRE DU JOUR

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés du CE pour l'exercice 2019	7
2. Présentation du rapport d'activité du CE pour l'exercice 2019	15
3. Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes	21
4. Approbation des comptes sociaux et consolidés du CE pour l'exercice 2019	28
5. Consultation sur l'affectation du résultat 2019	30
Fixation de la date de la prochaine séance	32

M. LE PRÉSIDENT.- Bonjour à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue dans cette session du CSEC du 1^{er} octobre, qui sera exclusivement consacrée à l'examen des différents comptes du Comité d'entreprise. Si M. SARRASSAT en est d'accord, je propose de commencer cette séance.

M. LE SECRÉTAIRE.- Oui.

Je remercie l'ensemble des équipes du CE ? qui ont fait un travail admirable et rapide dans des circonstances que vous connaissez tous, liées au Covid. Nous avons établi un rapport d'activité plus agréable à lire. Je voudrais aussi remercier notre cabinet d'experts-comptables BEC et nos commissaires aux comptes qui ont fait un travail admirable. Ils ont travaillé d'arrache-pied pour établir leurs rapports.

Le trésorier a prévu une intervention avant l'intervention de l'expert-comptable, puis du commissaire aux comptes.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant cela, je propose de clarifier les présents et les absents afin de savoir qui pourra participer au vote. Je céderai ensuite la parole au trésorier.

M. LE SECRÉTAIRE.- Je suis d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais céder la parole à Mme LÉQUIPÉ. Parmi les titulaires, MM. RISPAL, SAUTEL, DJEBALI, FAUCHEUX et GRATUZE ont été signalés absents excusés, ainsi que MM. KHELLAF, TÉTART, CHEVILLARD et Mme EBONGUÉ SIPAMIO parmi les élus suppléants.

Mme LÉQUIPÉ.- Pour la CGT, y a-t-il d'autres absents ?

M. LE SECRÉTAIRE.- M. DELEBARRE est absent. Il n'y a pas de représentant syndical de la CGT aujourd'hui.

Mme LÉQUIPÉ.- Pour l'UNSA ?

M. HONORÉ.- Les absents annoncés sont ceux portés à notre connaissance. M. CRUCHET sera en retard, il nous rejoindra dès qu'il pourra se connecter. M. ALLALOUCHE n'a pas reçu l'invitation pour se connecter.

Mme LÉQUIPÉ.- Je suis en train de lui envoyer.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai noté le message de Mme AZEVEDO, qui nous indique que M. PATRAVE est avec elle.

Qui souhaite la parole ? Monsieur NIVERT ?

M. NIVERT.- En introduction, je voudrais tout d'abord remercier les équipes de Mr Laborde, notre directeur financier, pour la qualité du rapport d'activité qui nous a été remis ainsi que pour l'accomplissement de cette clôture des comptes, réalisée dans le contexte plus que difficile de la pandémie. Je remercie également les équipes de notre expert-comptable, ainsi que les commissaires aux comptes qui, malgré les difficultés à rassembler les éléments de consolidation nécessaires, sont parvenues en un temps record à nous rendre leurs rapports.

L'année 2019 est placée sous le signe de la transformation. Le CRE RATP, tout en conservant sa dénomination commerciale CE RATP a fait place au CSEC RATP, fruit de l'évolution de

la législation. La nouvelle mandature, mise en place le 16 janvier, a dû réinventer le fonctionnement de cette nouvelle instance, en prenant en compte la baisse drastique (-90%) des moyens financiers mis à disposition par l'entreprise. Malgré l'effort consenti par la gestion pluraliste et réalisé par les 15 CSE pour tenter de compenser celle-ci, la composition à minima des commissions, la réduction de moitié des effectifs de la DAE, nous devons nous avouer vaincus, le résultat affiche un déficit de près de 350 000 Euros. Les frais fixes et obligatoires (experts-comptables, commissaires aux comptes, tenue des commissions) faisant, les prévisions pour les années suivantes ne peuvent être que pessimistes, les réserves de trésorerie de ce budget seront épuisées d'ici 3 ans, et ceci sans préjuger des décisions des futurs 28 CSE aux prochaines élections.

Concernant les Activités Sociales et Culturelles, la mandature a impulsé à travers le programme ORACE l'atteinte de 2 objectifs majeurs :

Rendre le CE plus accessible pour tous en digitalisation l'accès aux offres, en dématérialisant la billetterie, et en offrant un Service Relation Client approprié,

Moderniser les outils de gestion du Comité d'Entreprise et améliorer ses processus métiers

Fort de plus de 7000 réponses au questionnaire lancé auprès des agents en début 2019, les orientations ont été fixées par les élus afin de répondre aux attentes des agents en termes de diversité, de qualité et de capacité, tout en conservant la tarification sociale propre au rôle essentiel d'un Comité d'Entreprise.

De nouveaux partenariats ont été établis, afin d'étoffer l'offre proposée par le CE et tenter de répondre à la demande.

D'autre part, de nombreux projets ont été initiés, dont certains sont d'ores et déjà terminés et opérationnels. Il a également été entrepris une rationalisation du patrimoine, et une politique d'investissements ciblée, qui se reflétera à travers des projets ambitieux de rénovation. Le processus Achats a été mis sous contrôle afin de mieux maîtriser nos dépenses et sensibiliser les acteurs internes sur les bonnes pratiques.

Les moyens financiers pour réaliser la trajectoire fixée ont été accordés, Inous comptons sur les équipes du CE pour atteindre ces objectifs.

Je vais passer la parole au Cabinet BEC, qui va nous présenter les comptes 2019.

1 – Présentation des comptes sociaux et consolidés du CE pour l'exercice 2019

M. LABORDE, directeur administratif et financier du CE

M. BERTHIER, directeur général du Comité d'entreprise

M. HUAULT-DUPUY, expert-comptable du cabinet BEC

M. MAZURIER et Mme DESMEE, commissaires aux comptes des cabinets
Coexco et Nexiom

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose de céder la parole à M. SARRASSAT qui la distribuera pour la présentation des comptes sociaux, à moins que M. NIVERT continue à jouer le rôle d'animateur de cette séquence.

M. LE SECRÉTAIRE.- *(Inaudible)* Je passe la parole au Cabinet BEC, qui va vous présenter les comptes avec le soutien de M. LABORDE, directeur financier.

M. HUAULT-DUPUY.- Bonjour à tous. Je vais vous présenter les comptes annuels. Avant de passer aux chiffres, je m'associe au trésorier dans ses remerciements à l'équipe comptable, que l'on a beaucoup sollicitée durant une période plus longue que d'habitude, puisque cela s'est terminé en septembre. Ils ont toujours été très disponibles malgré les conditions. Je tiens à les remercier, parce que c'est grâce à eux que nous avons réussi à faire nos travaux.

Les comptes de l'exercice 2019 se clôturent. En page 2 des comptes annuels se trouve l'attestation de l'expert-comptable qui donne les principaux chiffres caractéristiques de l'exercice : le total du bilan de 77 419 540 €, le résultat et les attributions économiques et professionnelles de moins 346 878 € et le résultat des activités sociales et culturelles de 1 052 201 €.

Dans le cadre de cette attestation, nous indiquons les travaux qui ne sont pas mis en œuvre parce que c'est une présentation. Une partie de ces travaux est réalisée par les commissaires aux comptes, notamment sur l'évaluation du contrôle interne et contrôle physique, mais également sur la confirmation des tiers. Cette attestation indique que les éléments mentionnés dans les engagements hors bilan sont ceux qui nous ont été communiqués, que les éléments constitutifs de la masse salariale qui sert de calcul aux subventions ne font pas l'objet de contrôle de notre part ; ils sont communiqués par la RATP. Nous n'avons pas le pouvoir de contrôler cette masse salariale dans les comptes de la RATP. C'est un élément pris tel quel.

Enfin, dans l'avant-dernier paragraphe, en tant qu'experts-comptables nous n'émettons pas d'avis sur les comptes. Il faudra se rapporter aux rapports des commissaires aux comptes qui émettent cet avis.

En page 3 se trouve le bilan. Il s'agit de la situation financière du Comité au 31 décembre. On retrouve sur la partie gauche, l'actif immobilisé soit l'ensemble des biens détenus par le Comité au 31 décembre 2019 en valeur brute. En valeur historique, le montant s'élève à 120 060 512 € qui sont amortis ou dépréciés à hauteur de 76 146 622 €. L'ensemble des biens détenus par le Comité est différencié en trois catégories : corporelle, incorporelle et financière. Au cours de l'exercice, il y a eu des augmentations pour 3 256 000 € et des diminutions pour 2 271 000 €. Il y a des variations tous les ans pour des nouvelles acquisitions, des travaux réalisés et des sorties de matériels mis au rebut.

L'ensemble net au 31 décembre 2019 s'élève à 43 913 000 €.

S'agissant des trois parties, l'incorporel correspond aux logiciels et droits de réservation, le corporel aux terrains, constructions et matériels détenus par le Comité, les immobilisations financières reprennent essentiellement les participations, soit les parts dans les SCI. Cette année, en raison de l'épidémie de Covid, la dépréciation n'a pas pu être faite sur l'ensemble des SCI par rapport aux comptes de ces SCI au 31 octobre 2019, ces comptes n'étant pas approuvés au moment de l'arrêté des comptes. Il y aura donc une dépréciation en 2020. La seule à avoir subi une dépréciation est la SCI Le Pas Del Fang, j'y reviendrai en évoquant le compte de résultat.

La partie « actif circulant » correspond aux stocks pour 853 000 €. Il s'agit de tout ce qui est détenu en stock par le Comité : la billetterie, la restauration. Elle est en diminution par

rapport à l'exercice précédent puisqu'elle passe de 921 000 € à 853 000 € de stock. Cela dépend principalement des acquisitions réalisées en fin d'exercice.

Les avances et acomptes versés s'élèvent à 123 000 €. Ce sont les acomptes et avances versés pour les réservations d'activité 2020 ou des avoirs reçus des prestataires à utiliser sur l'exercice 2020. On trouve ensuite les créances pour 18 487 000 € qui se décomposent entre les créances participants, les débiteurs structures liées et les autres créances. Les créances participants représentent 4 932 000 €. On retrouve sur ce poste les créances des salariés, qui consomment les activités, et les facturations faites au titre de la restauration. Ce sont donc toutes les créances et facturations émises par le Comité pour les activités. Les débiteurs structures liées représentent un montant de 13 217 000 €. Ce sont les structures extérieures, qui ont un lien particulier avec le Comité, la RATP, les Comités d'établissement, les associations, les OPC et SCI. On retrouve l'ensemble de ces structures dans ce poste de créances. Les 13 217 000 € sont essentiellement les créances sur la SCI du Pas Del Fang pour un montant de 10 M€. Il y a 813 000 € sur les OPC et 1 219 000 € sur RATP et les Comités d'établissement, ce sont les soldes de subventions à recevoir à fin 2019.

Sur la deuxième colonne, une nouvelle dépréciation a été passée cette année pour 560 000 €. Le Comité a une créance sur l'association Le Pas Del Fang. Il est envisagé de faire en 2020, une TUP du Comité et de la SCI. L'ensemble du patrimoine de la SCI sera ainsi intégré dans le patrimoine du Comité, puisque ce dernier est devenu actionnaire unique de la SCI. Il faut régulariser, car il ne peut pas y avoir de SCI avec un actionnaire unique. La méthode retenue est de faire une TUP. Quand le Comité absorbera cette SCI, l'association Le Pas Del Fang n'aura plus de raison d'être, puisqu'elle n'a plus qu'un membre qui est le Comité. Elle doit également disparaître. Le seul moyen de la faire disparaître est de la liquider. La créance que le Comité a sur l'association va donc disparaître. On a déprécié cette créance pour 560 000 €. On retrouve les autres créances, notamment sur impôts, TVA essentiellement, mais aussi personnels et organismes sociaux, puisque le Comité est employeur. Les autres créances seront régularisées sur 2020.

La trésorerie est sur deux postes, les valeurs mobilières de placement pour 4 718 000 M€, et les disponibilités pour 8 282 000 €. Sur les valeurs mobilières de placement, le montant de 4 718 000 M€ a été placé. Au 31 décembre 2019, la valorisation bancaire était de 4 880 000 €. Il y avait au 31 décembre 2019, une plus-value latente de 162 000 €. Compte tenu des évolutions de la bourse, cela a probablement bougé aujourd'hui. Nous verrons fin 2020 où nous en sommes sur ce poste.

Les 8 282 000 € de disponibilités correspondent à l'ensemble des comptes bancaires et des caisses. On note une dépréciation qu'il y avait en grande partie l'année dernière. Il s'agit des mouvements de caisse entre les caisses restaurant et une remise en banque, sur lesquels il y avait des anomalies sur les exercices précédents. Ce sera régularisé en 2020 selon les décisions prises par les élus.

Dernier poste de l'actif, les charges constatées d'avance pour 2 278 000 €. On y retrouve toutes les charges engagées au cours de l'exercice 2019, qui concernent les activités ou une partie d'activité de 2020. On les retire du compte de résultat pour les mettre en charges constatées d'avance et on retrouvera dans le compte de résultat 2020.

Concernant le passif, les fonds propres s'élèvent à 54 776 000 €, en évolution par rapport à l'exercice précédent. Nous étions à 54 072 000 €. L'évolution correspond au cumul des deux résultats de l'exercice. On est à 705 000 € de résultat cumulé ASC et AEP, sachant qu'il y a un excédent sur les ASC et un déficit sur les AEP.

Avant de parler des provisions pour risques et charges, je voulais faire un point sur la SCI Le Pas Del Fang. Je vous ai indiqué tout à l'heure qu'au cours de l'exercice 2019, le Comité est

devenu l'unique actionnaire de la SCI. Légalement, il n'est pas possible d'avoir une société civile avec un seul actionnaire sans régulariser la situation. Le Comité va donc procéder à une TUP (transmission universelle de patrimoine) en 2020. Pour préparer cette TUP, la SCI a procédé à une réévaluation de ses actifs pour 1 219 000 € et une dépréciation des créances détenues par la SCI sur l'association pour 3 M€. Après ces opérations, les fonds propres de la SCI s'élèvent à moins 3 295 000 €. C'est la SCI que l'on va intégrer dans la TUP.

Afin d'anticiper sur l'intégration du patrimoine et des fonds propres, sachant que les fonds propres négatifs vont générer une diminution des fonds propres du Comité, le Comité a constitué des provisions pour éviter une forte diminution en 2020 et anticiper sur cette intégration. L'impact des provisions constituées par le Comité sur les fonds propres en 2019 s'élève à 4 889 000 €. J'ai déjà parlé des 560 000 € qui ont été dépréciés sur l'association. Ont été dépréciés les titres de la SCI à hauteur de 420 000 €, soit un peu plus de 900 000 €. Compte tenu de la situation nette négative de la SCI, il y a eu une dépréciation de 3,9 M€.

Comme je l'ai dit, sur la SCI, les fonds propres sont négatifs à hauteur de 3,2 M€. Nous les déprécions à hauteur de 3,9 M€. L'explication est fiscale. La SCI est fiscalisée mais pas le Comité. Quand on déprécie dans la SCI, on ne déprécie pas la TVA. Au moment de faire la TUP, le Comité ne pourra pas récupérer le montant de TVA de 670 000 €. Cela explique la différence d'un peu plus de 600 000 € entre les fonds propres négatifs de la SCI et la dépréciation constatée dans le Comité.

Le résultat de l'exercice de 1 052 000 € a déjà été impacté par l'ensemble de ces dépréciations de 4 889 000 €. Sinon, le résultat aurait été proche de 6 M€ au cours de l'exercice 2019.

Je reviens sur la provision pour risques et charges. Vous constatez une augmentation importante de la provision pour risques, qui passe de 2 484 000 € à 6 164 000 €. Dans cette provision pour risques, il y a l'augmentation liée à la provision faite sur la SCI. Il y avait également la provision relative aux deux contrôles Urssaf réalisés en 2012 et 2017. Le contrôle de 2017 a été payé par le Comité en 2019, on a donc de nouveau créé la provision pour 700 000 €. Il y a aussi la provision pour litiges prud'homaux, qui a vu une augmentation nette de 470 000 €, provision complémentaire sur un litige de 2012 au titre duquel une condamnation a été prononcée pour le CSEC. La provision étant inférieure à la demande initiale et à la condamnation, nous avons constaté une provision complémentaire nette de 477 000 €. Cela explique l'évolution importante de 2,4 M€.

Dans la provision pour charges, on retrouve essentiellement la provision pour engagement retraite qui est en diminution suite à l'application de l'accord signé en 2017, qui prévoit un étalement sur cinq ans de l'évolution du calcul de cette provision. La diminution s'étalera de 2018 à 2022.

Les provisions pour risques et charge s'élèvent donc à hauteur de 8 925 000 €.

Les dettes s'élèvent à 13 718 000 €. Le montant est inférieur aux années précédentes notamment sur les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit avec 1 664 000 €. Ce poste baisse par rapport aux exercices précédents, parce qu'il y a eu des remboursements d'emprunts et qu'il y a moins d'emprunts sur ces postes.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 4 153 000 €. C'est stable par rapport à l'exercice précédent, légèrement en augmentation mais il y a un effet calendaire.

Les dettes fiscales et sociales sont à hauteur de 4 097 000 €. On y retrouve deux natures de dettes dont les dettes sur les contributions aux organismes sociaux (Urssaf, caisse de

retraite, mutuelle), sachant que le mois de décembre ou le quatrième trimestre sont réglés début 2020. Cela représente 700 000 € environ. Le reste est constitué en majeure partie par les provisions passées par le Comité sur les congés payés, les soldes de RTT, de repos compensateurs, de 13^{ème} mois dont l'ensemble est provisionné au 31 décembre 2019. Le montant des provisions sur ces différents postes s'élève à 3 M€.

On trouve 327 000 € de dettes participants. Le Comité a des dettes, qui correspondent au solde des badges de restauration. Les salariés utilisateurs de badges pour la restauration alimentent leur badge. Il reste au 31 décembre, un montant non consommé, c'est une dette du Comité vis-à-vis de ses salariés.

Il y a 900 000 € sur les créiteurs structures liées. Nous avons vu tout à l'heure que des structures liées extérieures devaient de l'argent au Comité. En l'occurrence, c'est l'inverse, le Comité doit de l'argent, essentiellement aux OPC, pour 806 000 €.

On constate 130 000 € d'autres dettes et 2 445 000 € de produits constatés d'avance. C'est le pendant des charges constatées d'avance. Les salariés s'inscrivant aux activités 2020 avant le 31 décembre 2019, toutes ces inscriptions sont constatées en produits mais ce sont des produits de 2020. De ce fait, on les retire des produits pour les mettre en produits constatés d'avance et les retrouver dans les produits de 2020.

Page 5, le compte de résultat se présente en trois parties : le compte de résultat des activités sociales et culturelles dans les deux premières colonnes, puis les attributions économiques et professionnelles.

Je vais faire quelques commentaires globaux sur le compte de résultat, parce que vous aurez des données comptables plus détaillées par activité dans le rapport d'activité. On peut néanmoins noter quelques points importants.

Dans les premières lignes, produits d'exploitation et subventions, la subvention perçue au titre des activités sociales s'élève à 55 452 000 €. On y retrouve la contribution reçue de la RATP et la subvention mutuelle RATP, puisqu'il y a une participation sur la subvention.

Dans les attributions économiques et professionnelles, on note une très forte baisse de la subvention, puisque le montant 2019 équivaut environ à 25 % du montant 2018, avec 596 000 € contre près de 2 M€ en 2018. Le trésorier l'a évoqué. On indique aussi en annexe l'évolution de la subvention. Jusqu'en 2018, le Comité touchait une subvention égale à 0,10 % de la masse salariale brute. À compter de 2019, conformément à l'accord relatif à qualité du dialogue social, la subvention versée par l'employeur s'élève à 0,01 %. Elle a été divisée par 10. Le Comité a perçu 196 776 € de la RATP auxquels s'ajoute une quote-part versée par chaque CSE, qui correspond à 0,02 % de la masse salariale de chaque établissement.

À ce titre, le Comité a touché 393 000 €, soit un total de 596 610 €. Comme l'a indiqué le trésorier, des charges sont légalement imputables sur les attributions économiques et professionnelles, le Comité n'a pas le choix. On arrive à un total de charges de 945 000 €. Structurellement, le compte de résultat des attributions est déficitaire de 346 000 €.

Les réserves antérieures des AEP s'élèvent à 857 000 €. On va en consommer à hauteur de 350 000 €. Si le financement n'évolue pas, les charges étant obligatoirement imputables sur le budget, les réserves des AEP seront négatives à fin 2021, ce qui est légalement interdit. Le Comité se retrouverait dans l'obligation d'utiliser le budget des ASC pour financer les AEP. Il n'aurait pas le choix, puisque le financement AEP ne serait pas suffisant. C'est important dans l'évolution entre 2018 et 2019.

Sur les ASC, la subvention s'élève à 55 452 000 €, elle est en augmentation par rapport à 2018. Les participations des salariés sont également en légère augmentation, de 24 860 000 € à 25 270 000 €. On retrouve des autres produits et reprises sur provisions et amortissements. Les produits d'exploitation sont en augmentation d'environ 1,3 M€. Le total des charges est en diminution, il est passé de 78 M€ en 2018 à 76,9 M€ en 2019. Le résultat d'exploitation est en évolution, de 2,6 M€ à plus 5 M€.

On a des produits financiers pour 557 000 € et des charges financières pour 4 357 000 €. Le résultat financier s'établit donc à presque moins 4 M€. Sur ce poste financier, on retrouve les dépréciations faites par rapport à la SCI Le Pas Del Fang.

Le résultat courant, qui est le cumul résultat d'exploitation et résultats financiers, s'élève à 1,2 M€. Le résultat exceptionnel est quasiment à l'équilibre à moins 179 000 € et le résultat global est en déficit de 1 052 000 €. Nous verrons cela plus en détail avec le rapport d'activité.

La troisième partie des comptes annuels est l'annexe, toutes les méthodes et règles comptables. Vous avez indiqué dans les faits majeurs, les deux points que j'ai déjà évoqués. Ils sont très détaillés dans l'annexe. Il s'agit du point relatif à la subvention AEP (*Cf. page 6*) et à la SCI Le Pas Del Fang (*Cf. page 7*).

Le point 2 de la page 7 s'intitule « événement postérieur à la clôture ». Il précise que les comptes 2019 ont été arrêtés dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid 19 sur la base de la continuité des activités. L'épidémie n'a pas d'impacts financiers sur les comptes 2019. On verra l'impact sur 2020. Néanmoins, on indique que l'épidémie ne remettra pas en cause la continuité d'exploitation, celle des activités du Comité, ce qui permet pour les commissaires aux comptes et vous-mêmes de ne pas prendre en compte ces impacts sur 2019. Si cela n'avait pas été le cas et si la continuité d'activité était remise en cause, on n'aurait pas arrêté les comptes de la même manière en 2019.

Les règles et méthodes comptables sont ensuite détaillées, et vous avez les tableaux d'évolution.

En page 19 de l'annexe, dans les autres informations, sont détaillés les organismes financés par le Comité, OPC. Au point 6.1, sous le tableau, il est indiqué que le Comité contrôle en fin d'exercice les comptes des OPC et la réciprocité avec ses comptes annuels. Nous avons ajouté qu'en raison de l'épidémie, l'ensemble des travaux de contrôle sont encore en cours à la date d'arrêté des comptes du CSEC, compte tenu des difficultés à aller sur place, à récupérer les éléments et à faire ces analyses.

Les contributions volontaires en nature (*Cf. point 6.2*), le Comité bénéficie de locaux complémentaires pour les activités sociales, de matériels informatiques, de mobilier et de centres de vacances. Ces contributions lui sont mises à disposition gratuitement, elles ne sont pas valorisées dans les comptes du Comité.

Page 21, le tableau des transactions significatives indique les prestataires avec lesquels le Comité a eu le plus de flux financiers. C'est la RATP pour environ 3 M€ pour les relèves et les mises à disposition, des prestataires de vacances et restaurants sur l'ensemble des prestations. Sont mentionnés les plus gros prestataires en termes de flux en 2019.

Dans la dernière partie, les engagements financiers et sûreté réelle donnés et reçus. Le Comité a donné des garanties financières par rapport aux banques sur un engagement par

signature à hauteur de 1 M€. En page 22, vous trouvez des nantissements pour 9 342 000 € et une promesse d'hypothèque pour 6 M€ qui reste une promesse d'hypothèque.

Voilà pour la partie des comptes annuels. Je vais passer aux comptes consolidés.

Le Comité contrôle des structures extérieures de type association et SCI. Les comptes consolidés sont composés des comptes du Comité auxquels s'ajoutent dans le périmètre de consolidation quatre associations : GAN, USMT, l'orphelinat de la RATP et l'association du Pas Del Fang, et deux SCI, Le Pas Del Fang et Neig'Alpes.

Ont été exclues du périmètre de consolidation les autres SCI dans lesquelles le Comité a des participations, puisque la participation ne donne pas un pouvoir de contrôle au Comité, ainsi que les autres associations subventionnées par le Comité, puisqu'elles sont considérées comme non significatives, y compris les Enfants du métro que le Comité ne contrôle pas. Je vous rappelle que même si le Comité verse une subvention aux Enfants du métro, ce n'est pas un choix politique du Comité, mais une décision de la RATP. Le Comité perçoit la subvention et la reverse sans avoir de contrôle sur cette association.

On retrouve en page 2 le bilan consolidé au 31 décembre 2019. La méthode de consolidation consiste à additionner les comptes des structures. C'est un cumul arithmétique de chaque poste du bilan des différentes structures consolidées, avec une particularité pour la SCI, on va éliminer les titres que le Comité a, notamment sur Le Pas Del Fang. En contrepartie, on constate une évolution sur les provisions passées. Dans les comptes consolidés, il n'y a plus les provisions et dépréciations constatées sur la SCI par le Comité puisqu'on considère que c'est une seule entité économique dans les comptes consolidés.

L'actif immobilisé s'élève à 130 M€. L'augmentation est d'environ 10 M€ par rapport aux comptes annuels. Elle est essentiellement sur la SCI Le Pas Del Fang avec ses immobilisations.

Dans l'actif circulant, ce sont les stocks du Comité seuls. On a très peu d'évolution sur les avances et acomptes : 149 000 €. En revanche, l'évolution est plus importante sur les créances usagers qui augmentent d'environ 1 M€. Ce sont les créances dans les associations. Les autres créances baissent de façon très importante, de 13 M€ à 2,5 M€. Nous avons éliminé les 10 M€ de créances que le Comité avait sur la SCI puisqu'en contrepartie, il y avait ce montant en dettes. On l'élimine de chaque côté pour éviter d'avoir 10 M€ en actif et au passif. Les valeurs mobilières et disponibilités s'élèvent à 17 M€ contre 13 M€ pour le Comité. Il y a donc un peu plus de 4 M€ sur les différentes structures et quelques charges constatées d'avance qui se sont cumulées.

Au passif, les fonds propres s'élèvent à 57 M€ au global. Ils sont décomposés en plusieurs parties. On retrouve la séparation ASC/AEP. On distingue aussi les associations qui doivent rester indépendantes du Comité, sauf dans le cas de la liquidation d'association qui est structurellement en déficit. C'est le cas de l'association Le Pas Del Fang. C'est la raison pour laquelle le Comité devra mettre au pot pour compenser ce déficit, c'est déjà provisionné. C'est un peu paradoxal, puisque vous ne pouvez pas bénéficier des fonds propres positifs quand vous liquidez une association. En revanche, vous devez financer les fonds propres négatifs. On arrive donc à des fonds propres à 57 M€.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5 159 000 €. Par rapport aux 8,9 M€ que nous avons vus tout à l'heure, ce sont les provisions et dépréciations passées sur Le Pas Del Fang qui ont été reprises. Il y a des dettes à hauteur de 14,6 M€. Nous avons un peu plus de 0,9 M€ de dettes par rapport aux comptes sociaux du Comité, qui sont les dettes de différentes structures.

Sur le compte de résultat (*Cf. page 3*), les attributions économiques et professionnelles sont les mêmes que dans les comptes annuels du Comité puisque pour toutes les structures consolidées, ce sont uniquement des activités sociales et structurelles.

Dans les activités sociales et culturelles de 2019, la somme de 84 447 000 € représentent les produits d'exploitation. Ils étaient quasiment à 82 M€ sur le Comité. 2,4 M€ proviennent donc des structures consolidées, de produits en plus. Le montant des structures consolidées par rapport au CSE seul est relativement faible (2 M€ sur 80 M€). Les charges passent de 77 M€ pour le Comité seul à 79,3 M€ dans les comptes consolidés. Là aussi, l'augmentation est de 2 M€ sur les comptes consolidés.

Le résultat apparaît à plus 5 M€, parce que toutes les dépréciations sont neutralisées. Considérant que c'est une structure unique, le résultat consolidé est plus élevé. Le déficit était déjà dans les comptes consolidés antérieurs. Vous avez le détail des différents postes dans l'annexe. Je ne ferai pas plus de commentaires. Je répondrai aux questions.

Je vais m'arrêter là pour la présentation des comptes annuels. Vous avez le détail du résultat dans le rapport d'activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. LE SECRÉTAIRE.- C'est le moment d'y répondre. On passera la parole à M. LABORDE, conjointement avec l'expert-comptable, pour présenter le rapport d'activité.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions sur les comptes sociaux ou consolidés ?

2 – Présentation du rapport d'activité du CE pour l'exercice 2019

M. LE SECRÉTAIRE.- La parole est à M. LABORDE, directeur financier.

M. LABORDE.- Je suis arrivé au CE de la RATP en même temps que la nouvelle mandature, le 2 janvier 2019. Nous avons souhaité renouveler le rapport d'activité pour qu'il fournisse des données statistiques lisibles par tout le monde. On a essayé de vulgariser le plus simplement possible le langage comptable et financier. Je voulais remercier le soutien des experts-comptables et des commissaires aux comptes, qui nous ont aidés à prendre possession des chiffres et de la culture interne au CE de la RATP.

Nous avons souhaité dès le début laisser la parole à la nouvelle mandature, qui nous a donné les lignes directrices et a aidé chaque direction à renouveler sa manière de travailler avec des objectifs clairs et précis fixés dès début 2019. Il a été lancé de gros projets, notamment la digitalisation de la structure et des services, en l'occurrence le mien, le service financier. Nous sommes partis dans la digitalisation et le projet Orace. Nous avons intégré de nouvelles perspectives avec de nouveaux outils, qui ont permis d'avoir une vision statistique plus précise notamment en remontées financières. C'était un questionnement au moment de la prise de position de la mandature.

Nous avons mis en exergue les directions métiers qui guident souvent l'activité des directions support et avons ciblé les directions support en mettant plus particulièrement en exergue des services, puisque certains ont été rattachés à la Direction générale pour mener à bien la politique fixée, l'informatique et le patrimoine notamment.

La dernière partie concerne les élus, nous y avons mis en exergue le budget des élus et des OPC. Il est rappelé les annexes à la fin.

L'édito reprend les ambitions 2019. Dès le début de la mandature, nous avons tous été engagés pour suivre les lignes directrices et le renouveau du CE RATP. Il reprend les mesures phares des métiers, la restauration avec l'UPCS et les ambitions notamment pour les restaurants. La plus belle des restitutions est le restaurant de LYBY.

Nous nous sommes engagés sur de nouvelles offres vacances en faisant appel à des prestataires, en ciblant davantage les lieux de vacances propres en rénovant et en mettant en valeur les établissements phares du CE.

Orace est un projet d'envergure d'un budget de 1,4 M€ sur deux ans. Il prend en compte de nouveaux outils de réservation pour les vacances adultes, vacances enfance jeunesse, avec des outils performants, plus accessibles pour les agents, puisque notre objectif est de toucher le plus grand nombre d'agents et de leur faciliter l'accès à la culture et aux loisirs en ayant un nouveau site chapeau, qui mettra en valeur et fluidifiera toutes les opérations. Ce projet a été nommé Orace. Il prendra aussi la digitalisation des services supports aussi bien au niveau informatique, financier et communication.

Dans l'analyse globale, vous avez eu les chiffres comptables. Nous nous sommes arrêtés à des valeurs statistiques. Nous avons rappelé comment fonctionnait le CRE RATP, qui est devenu le CSEC, le CE RATP. Nous avons mis en schéma les 15 CSE qui reversent leurs subventions, et en exergue les commissions qui permettent de fonctionner au niveau des élus et d'étudier les chiffres.

Nous vous proposons le trombinoscope de vos élus et la façon dont nous fonctionnons. Nous avons mis en exergue les CDI, leur répartition dans la structure et

l'organigramme du CE, avec les évolutions de 2019. L'organigramme a déjà évolué en 2020, avec les nouveaux services et la nouvelle mandature.

Nous avons essayé de vulgariser l'information financière en vous présentant un graphique que nous avons trouvé très clair. Nous voulions montrer les recettes et les dépenses en séparant les ASC et les AEP. On a mis l'excédent et le déficit en valeur sur les AEP. La répartition est en pourcentage, c'est plus clair que les chiffres que vous avez trouvés dans les tableaux.

S'agissant du compte de résultat, comment se lit ce rapport d'activité ? Nous avons préféré séparer les tableaux et les explications, parce qu'il est plus facile de lire les deux documents côte à côte.

Chaque page fait référence à des annexes financières au nombre de neuf, qui reprennent les chiffres. Nous avons dans ce rapport d'activité préféré afficher des données statistiques et des graphiques qui parleront à la majorité des personnes.

En première page, vous avez la subvention des activités sociales et culturelles qui s'élève à 50 755 000 €. Vous y verrez deux tableaux, le détail de la subvention et le total des ressources ASC, ainsi que le tableau des ressources compensatoires d'équilibre, c'est-à-dire la diffusion de la part de subventions qui compense le manque de fonds par rapport aux ressources directes qui proviennent des agents.

Nous commençons le compte de résultat avec le total des ressources AEP. Je reviendrai sur les chiffres du déficit.

Sur le consolidé et les directions métiers, nous commençons par la direction restauration. L'UPCS est un bon outil initié après sept ans, dont nous récoltons les fruits aujourd'hui. Il nous permet d'avoir des restaurants satellites plutôt que des cuisinants. Nous avons mis en exergue les chiffres clés : 1 214 000 repas servis cette année, l'évolution des distributeurs automatiques, l'objectif 2020 est d'atteindre les 100. Gros succès de ce type de restauration. Nous avons rappelé quelques coûts par rapport à la distinction que nous faisons. Nous constatons que les activités traiteurs et distributeurs automatiques dégagent des excédents.

Sur les vacances, 55 000 personnes sont parties grâce au CE RATP. Nous avons les statistiques sur les centres de vacances, les courts séjours, les parcs de loisirs, les catalogues ouverts et groupes. L'offre change et se diversifie en 2020. Nous l'avions déjà étudié dans le budget et nous avons lancé des accords avec de nouveaux partenaires de vacances. Les chiffres sont clairs. Nous pourrions revenir sur les données statistiques si vous avez des questions.

Dans le domaine des vacances enfance/jeunesse, on vous rappelle qui peut en bénéficier. Nous avons pu faire partir 5 000 enfants en colonies en 2019.

Vous avez les chiffres clés de la direction de la culture et des loisirs. Gros succès dans ce domaine avec 20 000 places distribuées lors des deux participations au Parc Astérix, 151 000 places de cinéma. Nous avons une innovation, des partenariats avec Gymlib et Toutapprendre qui connaissent une forte attractivité avec les agents de la RATP. On peut le constater sur les réseaux sociaux. Nous avons mis en valeur l'arbre de Noël, projet phare au niveau culture et loisirs, avec l'envergure que cela peut avoir chez les agents.

Nous avons rappelé la billetterie. La dématérialisation des places a été initiée en 2019, on la retrouve en 2020 avec un fort potentiel par rapport à nos outils de vente de ces places. Le Covid nous a aussi aidés à accélérer le mouvement sur 2020.

S'agissant des services supports, les services métiers ont besoin d'eux. La Direction générale, avec M. BERTHIER, a souhaité reprendre les activités en direct pour les guider sur la stratégie fixée par les élus. Le budget Orace a été confié à ce service, qui est maître d'œuvre de l'opération, la directrice de communication étant chef de projet pour deux ans. Il s'élève à 1,4 M€. 30 % du budget a été consommé en 2019. Ce projet progresse bien malgré les problèmes posés par le Covid-19, nous tenons le rythme.

L'informatique et le patrimoine sont fortement liés aux perspectives. L'informatique pour l'achat des nouveaux outils, leur mise en place et les passerelles avec les interactions au sein du CE, au niveau de nos outils statistiques et financiers. Le nouveau site chapeau est assez complexe, il se met en place avec le choix de tous ces outils. Le patrimoine a été pris en main pour le plan de suivi et de valorisation de cette activité.

On voit dans ces chiffres, l'impact du Pas Del Fang et du début des sessions.

Avec la direction financière, nous avons souhaité faire un point dès mon arrivée avec les élus. Nous nous sommes fait aider par le cabinet Metis pour comprendre les remontées des experts-comptables et des commissaires aux comptes sur les années précédentes. L'objectif est de rentrer dans les bonnes pratiques en matière de comptabilité et de finance. C'est bien lancé. L'audit nous a aidés. Toutes les préconisations de cet audit sont déjà mises en place. Cela va avec la digitalisation et la dématérialisation de la finance, puisque l'objectif demandé est d'atteindre le zéro papier en 2022. Nous avons travaillé sur les process internes et la valorisation de nos outils, puisque nous disposons des meilleurs outils du marché. Nous avons la ligne *Sage 1000* et pour les restitutions Cognos et BI. Ce projet a été dénommé DematFi. Il est dans le planning, il n'y a aucun retard sur ces évolutions. Tout devait être mis en place pour le premier trimestre 2021.

S'agissant de la direction des ressources humaines, après quelques flottements jusqu'au choix du nouveau DRH, les sujets ont été tenus par les équipes et mis en valeur. Nous avons pu faire les rendez-vous RH et travailler sur les logiciels de suivi des plannings des personnes. Ce sera encore plus valorisé avec l'arrivée de M. GUYOT à la fin de l'été.

La direction du marketing s'est mise en valeur dans cette présentation, nous avons travaillé en collaboration. Ayant un budget important et étant la vitrine du CE RATP, aussi bien par les moyens digitaux que par le papier, le marketing est presque une direction métier chez nous. Les réseaux sociaux ont été développés. Nous suivons les tendances et avons revu la structuration des services en 2020 pour être encore plus efficaces et répondre aux attentes des agents qui sont souvent derrière leur portable.

Concernant les élus, la ligne a été donnée. Par le biais de pictogrammes, nous avons mis en exergue les subventions versées aux OPC. C'est une part importante des fonds.

Il a été demandé cette année, puisque nous clôturons les comptes avec un décalage, de faire un point sur l'influence du Covid-19 dans le rapport d'activité. Comme le disait M. HUAULT-DUPUY, on n'a pas de problème de pérennité de notre activité. Suite au Covid, il a été décidé d'être plus proche de nos partenaires aussi bien de nos fournisseurs que des agents. Nous avons tout de suite mis en place le paiement de nos fournisseurs pour les stabiliser et éviter qu'ils subissent le confinement de plein fouet. Dans le même temps, nous avons remboursé les agents en appliquant des conditions très favorables. Cela a été fait dans un délai très court. Les retours ont été plutôt bons de la part des agents mais aussi des fournisseurs, puisqu'on est l'un des rares clients à avoir honoré nos engagements financiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur LABORDE. Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. LE SECRÉTAIRE.- S'il n'y a pas de question, M. LARDIÈRE a la parole pour le rapport de la Commission financière.

M. LARDIÈRE.- La commission remercie Pascal LABORDE pour sa disponibilité et la présentation du rapport d'activité 2019.

La situation sanitaire actuelle amène la commission financière à étudier le rapport d'activité ce 25 Septembre au lieu du mois d'Avril habituellement. La séance du CSEC ayant lieu le 1^{er} octobre, l'étude a été réalisée dans un délai contraint.

Pour rappel, l'année 2019 est la première année d'un nouveau mandat de trois ans. Le CE RATP est géré de façon pluraliste avec les trois organisations syndicales représentatives au niveau de l'entreprise.

L'ensemble des 15 CSE locaux a reversé la subvention au CE RATP pour une gestion centralisée des œuvres sociales.

Le budget du CE RATP pour l'année 2019 se décompose comme suit :
Subvention de la RATP 50 754 599 € (hors budget travaux)
Activité générée pour 28 208 153 € ;
Subvention RATP pour les enfants du métro de 4 275 343 € ;
Budget total 2019 de 83 238 095 €.

Le résultat de l'année 2019 se décompose comme suit ;

- * les ASC (Activités Sociales et Culturelles) sont excédentaires de 1 052 000€.
- * les AEP (Activités Economiques et Professionnelles) sont déficitaires de 347 000€.

Concernant les ASC, la commission financière note les points suivants :

Pour le pôle restauration :

La restauration est en baisse suite aux faits suivants. Les mouvements sociaux de la fin d'année 2019, ainsi que la fermeture du restaurant de LYBY pour rénovation.

Les distributeurs automatiques (DA) et le service traiteur sont en hausse.

Pour le pôle vacances :

55710 agents et ayants droits ont bénéficié de l'offre du CE.

5022 enfants ont bénéficié des colonies de vacances du comité d'entreprise, en légère baisse de fréquentation par rapport à 2018.

Pour le pôle Culture Loisir :

L'arbre de Noël est toujours un grand succès pour le CE.

A noter le partenariat GYMLIB qui a débuté en 2019.

Pour le pôle support :

Le projet ORACE (Opération – Refondation – Agilité – CE) et en cours de déploiement sur le réseau du CE, pour un comité d'entreprise inscrit dans un développement permanent.

La commission note que le patrimoine a été déplacé du pôle vacances au pôle support.

Les montants des ventes réalisées sont réinjectés soit dans le développement du patrimoine, soit en réserve de fond.

Concernant les AEP, la commission financière note les points suivants :

La situation déficitaire des AEP fait suite aux ordonnances Macron qui ont imposées des charges supplémentaires aux CE, tout en diminuant les moyens financiers attribués aux AEP. Il s'agit donc, d'une décision politique pour fragiliser le contrôle économique de l'entreprise par les comités d'entreprise.

La commission note que les AEP n'ont pas les fonds nécessaires à un fonctionnement normal !

La commission attire l'attention sur l'année 2021 ; les mouvements sociaux ainsi que la crise sanitaire vont avoir un impact négatif sur la masse salariale de l'entreprise, et donc sur le calcul de la subvention versée au CE.

Au sujet des OPC (Œuvre à Personnalité Civile), un audit est en cours sur chacune d'entre elles. La commission financière va recevoir, avant la fin 2020, les quatre OPC dont les comptes participent à la consolidation des comptes du CE.

Pour terminer, la force du CE RATP est collective, grâce à la centralisation des subventions allouées aux CSE pour la mise à disposition du bien commun pour l'ensemble des agents, quelle que soit leur catégorie.

La commission rappelle que la subvention du CE RATP est de 2,811% de la masse salariale de l'entreprise depuis 1982 et les lois Auroux.

La commission financière remercie toutes celles et ceux qui ont œuvré à l'élaboration de ce rapport d'activité revisité du CE, dont la présentation et la clarté permettent une meilleure compréhension de son fonctionnement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur LARDIÈRE. Comme il n'y a pas eu d'autres demandes d'intervention, je propose, après la présentation du rapport d'activité, de passer au point 3.

3 – Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons entendre les commissaires aux comptes.

M. LE SECRÉTAIRE.- Je passe la parole aux commissaires aux comptes.

M. MAZURIER.- Bonjour à tous. Je suis l'un des deux commissaires aux comptes chargés de la certification des comptes, des comptes sociaux du CSEC, qui vous ont été présentés tout à l'heure et également des comptes consolidés du CSEC et de l'ensemble des structures consolidées, comme vous l'a expliqué mon confrère.

Je ne vais pas vous faire la lecture complète du rapport, l'essentiel étant l'opinion.

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous certifions les comptes avec une réserve, qui existait déjà les années précédentes. Je vais vous lire le paragraphe concernant la motivation de la réserve.

« Le montant inscrit en actif immobilisé reprend l'intégralité des acquisitions du Comité Social Économique Central RATP depuis son origine, diminuée des cessions intervenues mais sans prise en compte des éventuelles mises au rebut. Des inventaires physiques ont été réalisés, mais non traduits en comptabilité dans l'état des immobilisations, ce qui remet en cause la réalité des immobilisations brutes et des amortissements maintenus à l'actif. »

Comme vous l'aurez compris, notre réserve en notre qualité de commissaires aux comptes porte sur la valorisation du patrimoine immobilier du CSEC, sachant qu'en comptabilité, dès lors qu'il y a eu acquisition de patrimoine, cela a toujours été bien enregistré, dès lors que ce patrimoine a été vendu, cela a été bien enregistré. Les seuls éléments sur lesquels nous avons des doutes sur le bon enregistrement en comptabilité porte sur ce que l'on appelle la mise au rebut, c'est-à-dire dès lors qu'une partie du patrimoine a été jetée, que ce soit du mobilier ou autres.

Cela nécessite de nombreux inventaires physiques. Certains ont été réalisés mais hélas, tous ces inventaires physiques ne sont pas encore traduits en comptabilité. En notre qualité de commissaires aux comptes, nous n'avons pas encore la certitude absolue que l'exhaustivité des inventaires soit bien traduite en comptabilité et que l'exhaustivité de la comptabilité traduise bien ce que vous possédez réellement en termes de patrimoine et notamment de patrimoine mobilier. D'où la motivation de cette réserve cette année, réserve qui existait les années précédentes.

Il n'y a pas d'autre élément particulier.

Un point sur les observations en page 2 de notre rapport. Sans remettre en cause l'opinion que je viens de vous exprimer, nous attirons l'attention sur les différents points de l'annexe cités ce matin, le premier étant les événements postérieurs à la clôture, rappelant les conditions d'établissement des comptes dans le contexte Covid-19. Le second point porte sur les mises à disposition, qui exposent la nature et le traitement comptable des mises à disposition dont bénéficie le CSEC. Viennent ensuite la note sur Le Pas Del Fang et la transmission universelle de patrimoine avec le CSEC RATP, le point sur les immobilisations financières qui supposent le traitement comptable des titres de participation, et le point sur les contributions légales et volontaires en nature qui exposent la nature et le traitement comptable des contributions volontaires en nature dont bénéficie votre Comité social économique.

Pas d'autre élément particulier. Je vais laisser mon confrère vous faire la lecture du rapport sur les comptes consolidés, sachant que c'est à peu près le même, et la lecture du rapport spécial sur les conventions.

M. OUZOULIAS.- Vous avez la chance de bénéficier la présence de deux commissaires aux comptes du fait de l'établissement de comptes consolidés comme présentés tout à l'heure. Nous avons un deuxième rapport directement lié à ces comptes consolidés.

Comme on vient de le parcourir dans le rapport sur les comptes sociaux, il y a l'expression de l'opinion, premier paragraphe de notre rapport. On certifie les comptes consolidés 2019 du CSEC RATP, avec la même réserve inscrite dans les comptes sociaux concernant l'actif immobilisé et le fait que l'on n'a pas aujourd'hui l'assurance de l'exhaustivité et la réalité du patrimoine inscrit dans les comptes. Même réserve reprise dans les comptes consolidés. Là encore, ce n'est pas une nouveauté, puisque c'était déjà le cas antérieurement.

Quant aux observations qui interpellent le lecteur de notre rapport, on trouve des observations adaptées aux comptes consolidés avec notamment une note qui questionne sur le périmètre de consolidation, qui reprend les entités intégrées et la liste des entités non consolidées qui ne sont pas intégrées dans le périmètre ni dans les comptes consolidés, les notes qui précisent que les comptes sont établis dans un contexte Covid-19, la note 5.5 sur les immobilisations financières qui exposent le traitement comptable des titres de participation, puisqu'un certain nombre de SCI ne sont pas intégrées dans le périmètre mais les comptes 2019 n'étaient pas disponibles, enfin la note 7.1 sur les contributions légales volontaires en nature.

Nous sommes amenés à justifier nos appréciations pour vérifier que l'ensemble des opérations liées au budget AEP et ASC est bien différencié. On rappelle que votre Comité constitue des provisions, comme cela vous a été présenté, pour couvrir les engagements de retraite et les risques relatifs aux litiges. Ce sont les notes 5.12 et 6.9. Nous avons vérifié que les hypothèses que vous aviez retenues étaient conformes et bien traduites dans les comptes.

Pour finir, nous avons également contrôlé les données transmises dans le rapport d'activité qui vous a été présenté, qui tenaient compte des données consolidées. Ce rapport a été signé par les deux commissaires aux comptes le 25 septembre, étant donné que les comptes avaient été arrêtés par le secrétariat le 24 septembre.

Voilà pour le rapport sur les comptes consolidés.

M. LE SECRÉTAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.- M. HONORÉ souhaite intervenir.

M. HONORÉ.- Nous avons prévu une intervention au nom de l'UNSA à l'issue de la présentation de l'intégralité des éléments. Peut-être des élus ont-ils des questions à poser sur la présentation, car ce n'est pas l'objet de mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ?

M. LALLEMANT.- La comptabilité n'est pas à la portée de tous, c'est très spécial et toujours un exercice difficile. J'aurais aimé avoir le tableau des immobilisations et amortissements que l'on ne trouve dans aucun dossier de nos spécialistes. J'ai cherché en vain dans tous les documents transmis. Ma demande est-elle hors sujet ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Je pense qu'il est dans les documents. De mémoire, il y est. Il se trouve en pages 10 et 11 des comptes annuels, me dit-on. Le fichier de toutes les immobilisations est disponible pour consultation au CE.

M. LALLEMANT.- J'avais donc raison, nous ne l'avons pas. C'était pour avoir une idée du patrimoine du CE et des durées d'amortissement qui sont différentes selon les établissements. J'ai constaté une durée d'amortissement de 50 ans sur les toitures, les experts peuvent-ils nous expliquer ce point ?

M. MAZURIER.- C'est le gros œuvre.

M. LE SECRÉTAIRE.- Normalement, c'est 25 ans, selon les commissaires aux comptes. Page 8, il y a les durées d'amortissement.

M. LALLEMANT.- Effectivement, je me suis trompé avec les structures et ouvrages.

M. LE SECRÉTAIRE.- Je vais revenir sur la réserve de longue haleine. Le travail à effectuer est ardu. Le cabinet Galtier* est en train de mener des expertises et des inventaires méticuleux sur tous nos sites, c'est un travail fastidieux. Après les inventaires physiques, il y aura un gros travail comptable. C'est extrêmement coûteux.

Je propose d'entendre les déclarations des organisations syndicales avant de procéder au vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Toutes les informations des commissaires aux comptes nous ont été fournies ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Je vous le confirme.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur HONORÉ ?

M. HONORÉ.- Quelques mots pour remercier l'ensemble des acteurs internes et externes au CE pour les efforts déployés afin de réaliser le rapport d'activité et de produire les éléments comptables. Le rapport d'activité est de qualité. Les éléments comptables ont été vérifiés pour être fiables et précis. Des éléments ont permis cette présentation aujourd'hui, mais il a fallu mettre un coup de collier. La première partie de mon intervention est un remerciement à l'ensemble des acteurs, qui ont permis la production de ces éléments.

Par ailleurs, nous avons des documents complexes à produire dans un temps réduit. Ils ont fait l'objet de plusieurs envois et d'un certain nombre de rectificatifs. C'est la volonté forte de la gestion pluraliste actuelle de fournir les éléments les plus exacts possible, qui a été la cause de ces envois successifs. Chaque fois que l'on s'est aperçu d'une coquille, nous l'avons corrigée, puis avons de nouveau transmis les informations aux élus. Nous sommes conscients que cette année n'a pas été exemplaire et que nous devons nous améliorer en termes de fiabilité des documents en ne faisant plus qu'un envoi à l'avenir.

2019 : L'année de tous les chantiers !

Ce slogan pourrait à lui seul résumer ce qui a été entrepris par la gestion pluraliste UNSA, CGT, CFE depuis le début de cette mandature.

Quelques explications s'imposent !

Avec ses 73 ans d'existence, le Comité d'Entreprise de la RATP est une institution reconnue, au fonctionnement « engagé et solidaire » rodé mais dont les évolutions et les réformes nécessaires pour répondre au mieux aux attentes des agents RATP n'ont pas toujours été menées.

Pour l'UNSA, ayant pris l'engagement lors de la campagne électorale 2018 de faire plus et mieux pour tous les agents RATP, il convenait une fois aux commandes du Comité d'Entreprise de tout mettre en œuvre pour respecter cet engagement !

Avant cela et afin « d'objectiver » la situation, il était nécessaire de faire un état des lieux. Connaître les forces et les faiblesses du CE.

Celui-ci fut fait sous deux angles différents ! D'une part nous avons souhaité recueillir l'avis des agents. D'autre part, nous avons souhaité un regard externe sur les fonctionnements et les process mis en œuvre au CE.

A l'issue de cette phase « d'observation », la réalité s'est imposée d'elle-même. Les constats étaient tels qu'ils questionnaient jusqu'à la pérennité, l'existence même du CE.

Il fallait agir ! Faire bouger le CE !

L'ensemble de ces éléments furent présentés aux salariés du CE. Ceux-ci sont depuis associés et pour certains moteurs dans les évolutions.

La construction du CE de demain se fait grandement avec ses personnels, même si parfois, ceux qui ne partagent pas les nouvelles orientations choisissent de se construire un avenir ailleurs.

Les restructurations initiées en 2019 furent donc nombreuses :

Rapprochement du service Gestion Compte Agents et des interlocuteurs (trices) de proximité pour une meilleure réactivité et création du Service Relation Client,

Passage des secteurs vacances, culture, loisirs et évènementiel sous une même direction,

Digitalisation de la finance, auxiliairisation des comptes et mise en place d'une comptabilité d'engagement,

Refonte et/ou évolution des outils et des pratiques métiers,

Recrutements de nouvelles compétences lorsque cela était nécessaire,

Etc...

La route sera longue, mais une grande part des chantiers sont lancés !

Dire cela, c'est également admettre qu'en cette première année de mandat, tout n'a pu être réalisé. En zoomant afin de regarder de manière plus « macro » (par grands secteurs d'activité) les éléments marquants de l'année 2019 nous pourrions en dire que « l'élève CE montre des dispositions mais qu'il ne doit pas relâcher ses efforts ».

Commençons par un point qui fâche ou fâchait en 2019 ! Les vacances.

La gestion pluraliste actuelle n'ayant pu mettre en œuvre les orientations du mandat concernant les vacances, le bilan 2019 du secteur demeure la conséquence des orientations de la précédente mandature.

Toutefois, ce secteur qui stagne, voir recule sur la partie enfance jeunesse, a depuis commencé sa mue. 2020 apportant ses nouveautés, offre enrichie, baisse des tarifs et simplification des tranches, inscriptions en ligne, nouveaux partenariats etc...

Corolaire directe du secteur vacances, le patrimoine du CE fait l'objet d'une politique de rationalisation qui permet en se séparant de biens peu ou pas utilisés d'améliorer le niveau de prestation offert aux agents RATP. La prochaine séance du CE permettra à chacun de mesurer les bénéfices de cette orientation.

La restauration, secteur vital pour les agents s'il en est, a connu une accélération de sa transformation courant 2019 avec l'ouverture de l'UPCS, unité de production garantissant une homogénéité de la qualité délivrée aux convives dans tous les restaurants du CE.

La politique de déploiement des distributeurs automatiques, seul mode de restauration permettant d'offrir un moyen de restauration 24 heures sur 24 a été poursuivie. Celle-ci est plébiscitée par les agents.

Secteur particulièrement dynamique, la culture, loisirs et l'évènementiel permettent d'offrir au plus grand nombre, spectacles, cours, sports, privatisations, parcs d'attraction pour le bonheur des agents et de leur famille. En développement permanent, ce secteur a permis en 2019 :

De mettre en place l'offre sportive via le partenariat Gymlib et l'offre de cours « toutapprendre.com »,
D'étendre la subvention extra-scolaire,
De mettre en place la privatisation des musées,
De faire évoluer l'Arbre de Noël avec la mise en place des bons cadeaux,
Etc...

Difficile, voire impossible d'évoquer un exercice sans faire mention de résultats chiffrés.

La présentation des comptes et le rapport des commissaires aux comptes étant déjà l'objet de ceux-ci, l'UNSA a fait le choix de ne pas assommer l'auditoire avec pléthore de chiffres.

Toutefois, si la situation des ASC (excédent de 1, 052 M d'€) relève de la saine gestion actuelle, difficile d'en dire autant du résultat des AEP en déficit de 347 000 €.

Déficit dont la genèse n'est autre que le choix de l'entreprise de ne concéder que le seuil minimal dévolu aux AEP d'un CSE Central, à savoir une contribution de 0,01 % de la masse salariale. Ce qui représente une baisse de 90% des moyens, même pas de quoi couvrir les obligations légales !

La mesure mise en place par la gestion pluraliste (versement au CSEC de 0,02% par les CSE) n'a pas permis de compenser complètement un tel appauvrissement de la ressource versée par l'entreprise.

Enfin, et pour finir, la crise sanitaire que nous traversons, nous impose de nous adapter en permanence, d'être agile, à la pointe des outils de communications et de dématérialisation, le CE n'y échappe aucunement. Cela amène l'UNSA à réfléchir à d'autres types de prestations pour l'avenir.

Merci

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Monsieur HONORÉ. Je donne la parole à M. HUBERT, puis à M. VENON.

M. HUBERT.- Il est aujourd'hui question des comptes et du bilan 2019, largement résultants de la gestion de la mandature précédente.

Cependant, pour la CFE-CGC Groupe RATP, c'est également le moment de préciser sa volonté de la poursuite du mandat, sous le signe de la transformation profonde du CE. Sous l'impulsion des élus de l'actuelle gestion pluraliste, le CE change.

Ça n'est pas seulement nous, à la CFE-CGC, qui le constatons, mais surtout les agents, ceux qui ont confié ce mandat aux trois organisations syndicales représentatives.

Ils ont dorénavant un CE plus proche qui rend plus accessible le sport et la culture, mais également, en modernisant son approche de la restauration. Les nouveaux sites d'accès au CE vont encore faciliter cet accès au plus grand nombre.

Mais, pour la CFE-CGC Groupe RATP, le CE doit aller plus loin. La suite du mandat doit permettre une redistribution au plus grand nombre, tout en s'adaptant aux demandes des agents, dans la connaissance de leurs centres d'intérêt, en leur proposant des offres personnalisés et au goût du jour.

Les agents devraient alors être informés des efforts du CE, et du montant annuel de la subvention dont ils ont bénéficié, en s'assurant de la traçabilité de celles-ci.

Pour la CFE-CGC Groupe RATP, c'est également un moyen de préserver l'unicité du CE et la centralisation de la gestion des oeuvres sociales.

M. VENON.- Il faut remercier les experts qui nous accompagnent depuis quelques années pour la qualité de la présentation. Ils sont bien au fait de l'évolution du Comité d'entreprise.

On pourrait partager la déclaration de M. HONORÉ à quelques éléments près. Il y a quelques absences historiques dans sa déclaration comme les 73 ans d'existence du Comité d'entreprise, dont la gestion est pluraliste depuis 1948. Toutes les organisations syndicales étaient présentes. Peut-être que l'UNSA n'existait pas en ces temps, mais la gestion pluraliste était bien présente, sauf en 1986, année d'un changement important puisque les agents avaient souhaité que FO gère le Comité d'entreprise pendant deux ans.

Sur les vacances, il faut rappeler que dans les précédents mandats, le Comité d'entreprise avait des commissions. Il y avait une pour les vacances. Elles étaient aussi pluralistes. L'ensemble des organisations syndicales pouvaient y participer. L'UNSA y avait toute sa place, comme la CFE-CGC, Sud et FO, et bien entendu la CGT. Les décisions étaient prises en bureau pluraliste composé de 14 membres, toutes les organisations syndicales pouvaient y être présentes. La CFDT et FO n'ont pas souhaité y être, mais Sud participait alors qu'il n'était pas représentatif à l'époque. Il faut rétablir la vérité dans les déclarations et arrêter de penser que c'est nouveau depuis deux ans.

La digitalisation est nouvelle et amène la fermeture des accueils, or les agents ont besoin de contacts et d'informations. La digitalisation doit accompagner la volonté des agents et l'évolution d'un Comité d'entreprise moderne, mais cela amène certaines limites dans le cadre des relations avec les agents.

M. LE PRÉSIDENT.- N'ayant pas reçu d'autres demandes de prise de parole, je propose de passer à l'approbation des comptes sociaux et consolidés du CE pour l'exercice 2019.

**4 – Approbation des comptes sociaux et consolidés du CE
pour l'exercice 2019**

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose de céder la parole à Mme LÉQUIPÉ.

M. LE SECRÉTAIRE.- L'histoire appartient à ceux qui l'écrivent. On n'a pas obligatoirement la même vision de l'histoire et de ce que chacun a vécu de son côté. Je propose de passer au vote.

Mme LÉQUIPÉ.- Je propose que M. DUGOU vote pour M. FAUCHEUX du même CSE et du même collège, que M. DOMINÉ remplace M. GRATUZE qui est de la même organisation syndicale et du même collège, que M. LARDIÈRE remplace M. SAUTEL du même CSE. Pour M. RISPAL du CSE 10, il n'y a pas de suppléant, je propose que Mme MEUNIER qui est de la même organisation syndicale et du même collège le remplace. Pour remplacer M. DJEBALI, je propose Mme ESCHMANN.

Cela donnerait 8 voix pour l'UNSA, 9 voix pour la CGT et 3 voix pour la CFE-CGC. Est-ce correct pour vous, Monsieur SARRASSAT ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Oui.

Mme LÉQUIPÉ.- Je vous remercie de m'indiquer si vous êtes pour, contre ou si vous vous abstenez sur les comptes sociaux et consolidés du Comité d'entreprise pour l'exercice 2019.

(Il est procédé au vote)

Mme LÉQUIPÉ.- Les comptes consolidés et sociaux du CE pour l'exercice 2019 sont approuvés à l'unanimité des élus présents.

Pour : UNSA (8), CGT (9), CFE-CGC (3).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Il nous reste un point à examiner pour lequel je vais donner la parole à M. SARRASSAT.

5 – Consultation sur l’affectation du résultat 2019

M. LE SECRÉTAIRE.- M. NIVERT nous a préparé une délibération sur l'affectation de l'excédent.

M. NIVERT.- Les Elus(es) du Comité Social Economique Central RATP, réunis(es) en séance plénière le 1er octobre 2020, proposent d'affecter le résultat excédentaire 2019 concernant les Activités Sociales et Culturelles à la réserve générale, soit la somme de 1 052 201 (un million cinquante-deux mille deux cent un) Euros.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Nous allons passer au vote.

Mme LÉQUIPÉ.- Êtes-vous pour, contre ou vous abstenez-vous sur la proposition pour l'affectation du résultat 2019 ?

(Il est procédé au vote)

Mme LÉQUIPÉ.- La proposition d'affectation du résultat 2019 est adoptée à l'unanimité des élus présents.

Pour : UNSA (8), CGT (9), CFE-CGC (3).

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Ceci nous amène à la fin de notre ordre du jour. J'en profite pour remercier tous les intervenants et toutes les personnes qui ont participé à la construction des documents qui nous ont été présentés. Cela nous a permis d'avoir un éclairage clair et instructif sur les comptes et l'activité du Comité d'entreprise. Merci beaucoup.

S'il n'y a pas d'autres points, je vous propose de conclure la séance sur ces éléments, sauf si M. SARRASSAT veut rajouter quelque chose.

M. LE SECRÉTAIRE.- M. LALLEMANT a demandé la parole.

M. LALLEMANT.- Dans l'arrêté des comptes d'un Comité d'entreprise, n'a-t-on pas pour habitude de donner quitus au trésorier ?

M. LE SECRÉTAIRE.- Il n'y a pas de quitus à donner au trésorier. La Commission financière a fait son travail. Elle aurait pu émettre des réserves. C'est la séance plénière qui valide les comptes ou pas. L'expert-comptable et les commissaires aux comptes valident ma réponse. En revanche, des réserves auraient pu être émises dans le rapport de la commission financière.

M. LALLEMANT.- Merci.

FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE SUIVANTE

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie de votre attention pour la séance de ce matin. Je vous donne rendez-vous la semaine prochaine, le jeudi 8 octobre.

Merci beaucoup à tous. Je vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée à 10 heures 30.